

## Vaccination – information n°5

Mesdames et messieurs les Maires

Je propose ci-dessous un point sur l'organisation de la vaccination dans le Bas-Rhin.

Quelles sont actuellement les catégories « grand public » et personnels de santé éligibles et les vaccins utilisés :

Les infographies seront jointes à ce document, si vous souhaitez les afficher en mairie ou les utiliser par voie dématérialisée

 <b>La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC</b> <small>( à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins )</small>		* Liste sur <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19">solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19</a>	
Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
<b>18 à 49 ans inclus</b>	J'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>50 à 54 ans inclus</b>	J'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
<b>55 à 69 ans inclus</b>	J'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	
<b>Plus de 70 ans</b>	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin
	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou au sein de mon établissement ou en pharmacie	✓ Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ Chez mon médecin traitant ou sur mon lieu de soin ou en pharmacie	✓ En centre de vaccination

**N.B. :** Les personnes majeures en situation de handicap, hébergées en maison d'accueil spécialisée ou foyer d'accueil médicalisé, se font vacciner au sein de leur établissement.

version : mercredi 24 mars 2021



**La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS**  
(à partir de 18 ans conformément aux autorisations de mise sur le marché de ces vaccins)

**Je suis un professionnel :**

- De santé\*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier

Mon âge	Avec quels vaccins ?		
<b>DE 18 À 54 ANS INCLUS</b>	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement		
<b>55 ANS ET PLUS</b>	<table border="1"> <tr> <td><b>AstraZeneca</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small></td> <td><b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement</td> </tr> </table>	<b>AstraZeneca</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement
<b>AstraZeneca</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement ou chez mon médecin traitant ou chez mon médecin du travail ou en pharmacie <small>(sauf si une 1<sup>ère</sup> injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>	<b>Pfizer-BioNTech ou Moderna</b> ✓ En centre de vaccination ou dans mon établissement		

\* Liste des pathologies sur [solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19](https://solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19)

version : lundi 22 mars 2021

### Quelques chiffres

Au 27/03/21 inclus :

- nombre de personnes ayant reçu au moins la première injection : 124.243 (sur une population de plus de 18 ans de 900.000 personnes)
- personnes > 75 ans ayant reçu au moins la première injection : 49.996 (soit 54% de cette catégorie)
- personnes > 65 ans ayant reçu au moins la première injection : 74.239 (soit 42 % de cette catégorie)
- professionnels de santé ayant reçu au moins la première injection : 21.446

En termes de perspectives vaccinales, s'agissant du vaccin **Pfizer** :

Pour vous donner un ordre de grandeur :

- De janvier à fin février, les dotations hebdomadaires pour le département ont été de 4.000 à 9.000 doses
- Pour le mois de mars, elles sont de 10 à 12.000 doses hebdomadaires
- Pour le mois d'avril, elles sont de 25.000 doses hebdomadaires

Les dotations de mai ne sont pas encore connues.

Les centres de vaccination de proximité sont en capacité d'utiliser, à flux tendu, les dotations d'avril.

Comme dans tout le territoire national, une réflexion est en cours pour armer un « super centre ».

Les centres de vaccination ouvrent très régulièrement de nouveaux créneaux de vaccination.

### Les dispositifs « aller vers » :

En complément des centres de vaccination, et des possibilités de vaccination par les médecins traitants et les pharmaciens d'officine, un groupe de travail partenarial, associant Préfecture, ARS, Région, CEA, STIS, CPAM, MGEN, Médecine du travail et MSA, a construit et développé de nombreuses actions permettant d'aller vers les personnes à vacciner.

- Vaccination dans les **résidences autonomie, résidences seniors**
- Vaccination dans les **maisons d'accueil spécialisées** et **foyers d'accueil médicalisés** (secteur du handicap)
- **Appel téléphonique des > 75 ans sans médecin traitant :**
  - partenariat CPAM , plate-forme CEA et plate-forme EMS
  - pour identifier les freins à la vaccination, s'il y en a, et identifier des solutions.
- **« Vaccicar » fourni, avec son chauffeur, par la Région, et armé par le STIS**
  - Vaccination en résidences sociale
  - Vaccination en ESAT et avec les Groupes d'entraide mutuelle (GEM), en partenariat avec Alsace Santé au Travail (AST67)

### Soutien aux actions des médecins généralistes pour des campagnes de vaccination à domicile/proximité :

En complément de la vaccination de leur patientèle par le vaccin AstraZeneca, des communautés professionnelles ont souhaité organiser des campagnes « coup d'aiguille » en se regroupant pour, sur un secteur donné, mutualiser leurs moyens et regrouper la vaccination de leurs patients sans mobilité ou à faible mobilité.

Dans ce cas, sur la base d'une fiche action élaborée par la communauté professionnelle et validée par l'ARS, des doses de vaccin Pfizer supplémentaires, à leur intention, sont affectées au centre de vaccination de proximité où ils viennent les chercher.

Des communautés professionnelles ont ainsi des campagnes de vaccination groupées certains WE, et d'autres ont prévu de le faire pendant le WE de Pâques. Ce sont à chaque fois plusieurs dizaines de patients qui sont vaccinés.

### Vaccination des personnes à très haut risque de forme grave de COVID:

Pour mémoire, les personnes à très haut risque de forme grave de Covid-19 sont celles :

- atteintes de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- atteintes de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- transplantées d'organes solides ;
- transplantées par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- atteintes de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- atteintes de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection
- atteintes de trisomie 21.

Ces personnes peuvent bien sûr prendre RV dans un centre de vaccination, quel que soit leur âge, sous couvert d'une prescription médicale.

Cependant, le choix qui a été fait dans le Bas-Rhin a été d'organiser leur vaccination, autant que possible, au sein des établissements qui les prennent habituellement en charge.

Cette vaccination s'est faite en plusieurs phases :

- Phase 1 : greffés, dialysés (faite)
- Phase 2 : cancer sous traitement, traitement d'immunosuppression (en cours)
- Phase 3 (va débiter)
  - obésité morbide
  - diabétiques avec complications cardio-vasculaires
  - patients en soins de suite et réadaptation avec co morbidités importantes

Annick PAQUET  
sous-préfète